

Objet : Titularisation des contrôleurs stagiaires de de la promotion 2021-2022

Madame la Présidente,

L'été 2022 aura été marqué par l'émergence d'une crise inflationniste majeure. C'est pourquoi, et contrairement à nos pratiques habituelles en CAPN, les élus de l'alliance **CFDT-CFTC** interpelle la DGFIP sur ce sujet.

Les agents de la DGFIP subissent de plein fouet la crise inflationniste actuelle. L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice a certes eu le mérite de sortir nos rémunérations de l'âge glaciaire mais est bien loin de couvrir l'augmentation réelle des prix à la consommation. L'inflation poursuit en effet sa course (+ 5,8 % en août dernier) et les salaires des fonctionnaires courent toujours derrière.

En matière de rémunération des fonctionnaires, vecteur d'attractivité de la fonction publique (même si ce n'est pas le seul), la **CFDT** a fait des propositions concrètes :

- Un engagement à une revoyure en fonction de l'inflation pour en tirer les conséquences sur la rémunération.
- Une révision en urgence des grilles.

N'oublions pas l'engagement du DGFIP dans le cadre du protocole d'octobre 2021 de revoir le régime indemnitaire des agents. Nous attendons toujours des mesures concrètes sur ce point.

Par ailleurs, il existe des éléments de rémunération indirecte ayant un impact immédiat sur le pouvoir d'achat des agents et notamment ceux ayant les plus faibles rémunérations. C'est à ce titre que la **CFDT** demande

- une revalorisation des frais de restauration,
- une meilleure prise en charge des frais de déplacements domicile-travail,
- un encouragement des mobilités durables et du covoiturage,
- une incitation à l'utilisation des transports collectifs (avec un dé plafonnement des prises en charge des abonnements aujourd'hui limitées à 86 euros et quelques centimes),

L'application de telles mesures aurait un impact positif sur le pouvoir d'achat des agents publics.

Enfin nous ne pouvons clore ce chapitre relatif à la perte de pouvoir d'achat et aux difficultés économiques sans évoquer à nouveau la situation inacceptable des cadres C stagiaires qui ne perçoivent leur premier salaire qu'au bout de 6 semaines.

Est-il admissible que la possibilité de percevoir un ou non un acompte dépende du bon vouloir des directions d'affectation ?

De même comment promouvoir une image favorable de la DGFIP alors que certains de ses agents se sont vu contraints de mobiliser les fonds d'urgence des services sociaux afin de faire face à leurs charges courantes ?

Nous sommes toujours en attente de votre retour sur les solutions concrètes récemment proposées par l'alliance **CFDT-CFTC**

S'agissant plus particulièrement de la formation à la DGFIP, la **CFDT Finances publiques** ne le dira jamais assez : la réduction de la durée de la formation statutaire conduit à ne délivrer aux stagiaires qu'un minimum de connaissances, charge aux collègues titulaires, futurs tuteurs, de combler les lacunes. Cette inquiétude est d'ailleurs partagée jusqu'au plus haut niveau de la DGFIP. Cela étant dit, et parce que nous avons bien compris que la DGFIP ne reviendrait pas sur la durée de cette formation, nous souhaiterions connaître les suites données aux groupes de travail internes chargés de trouver des pistes d'amélioration et d'évolution de la formation initiale.

L'important volume de recrutement des contrôleurs, consécutif à une non anticipation depuis des années des départs à la retraite, a conduit l'Enfip à mener une réflexion sur l'organisation des cours pour la rentrée d'octobre.

La solution proposée lors du GT du 8 septembre dernier est :

Formule du 4 + 1, soit 4 jours de présentiel plus 1 journée d'autonomie et ce tout en sanctuarisant le vendredi après midi.

Pouvez-vous nous expliquer comment 4 + 1 + 0,5 font 5 ?

De même pouvez-vous nous préciser les modalités de détermination géographiques et calendaires de ce temps d'autonomie ?

Enfin pouvez-vous nous assurer que les conséquences de la survenue d'un accident de travail pendant ce temps ont bien été anticipées ?

Autre point pour lequel nous attendons toujours une réponse : celui de la possibilité d'octroi de 2 à 3 jours d'autorisation d'absence pendant la scolarité, possibilité qui serait conditionnée à des motifs légitimes prédéfinis tels que : état des lieux, signature de bail, présentation au futur chef de service...

Pour en venir au sujet de la CAP qui nous réunit ce jour, les élus **CFDT finances publiques** s'interdiront toute comparaison entre les chiffres de 2021 et ceux de 2022, les conditions diamétralement opposées du tout distanciel et du tout présentiel rendant illusoire cet exercice.

Les élus **CFDT Finances publiques** espèrent que cette CAPN jouera pleinement son rôle qui ne peut être réduit à celui d'une chambre d'enregistrement des propositions de la CEC et que les dossiers seront traités avec la bienveillance adéquate.

Les élus en CAPN6 :

Les élus **CFDT-CFTC** de la CAPN 6,

Alain Mancinelli, Philippe Duckers

Experts : Estelle Jeangrand, Arnaud Lesaine